

# Est-ce consigné?

Veillez prendre note des produits de boisson suivants pour lesquels nous recevons souvent des questions.



**International Delight**  
Boisson au café glacé

- À ne pas confondre avec leur gamme de crèmes à café, cette nouvelle boisson d'International Delight est du café glacé (et est étiquetée comme telle).
- Le café glacé (et les autres boissons contenant du lait qui ne sont pas étiquetées comme du « lait ») sont inclus dans le programme.
- Cette boisson est consignée.



**Coconut Dream**  
Boisson à la noix de coco

- La boisson est un substitut de produit laitier à base de plantes.
- Le produit n'est pas étiqueté comme étant « enrichie ».
- **Toutes les boissons non enrichies à base de plantes sont incluses dans le programme.**
- Cette boisson est consignée.



**Abbott Ensure Alimentation**  
complète et équilibré -  
Supplément nutritionnel

- Le produit est étiqueté comme un supplément nutritionnel.
- **Les boissons sportives et diététiques / nutritives sont incluses dans le programme seulement quand elles ne sont pas étiquetées comme « substitut de repas » ou « préparation pour régime liquide ».**
- Cette boisson est consignée.



**Natrel**  
Lait finement filtré sans lactose

- La boisson est étiquetée comme « lait écrémé ultrafiltré sans lactose (0 % M.G.) ».
- **Le lait de vache, y compris le lait sans lactose, est considéré comme un produit nutritionnel essentiel et est exclu du programme.**
- Aucune consigne n'est demandée aux consommateurs.



**Natura Organic**  
Boisson de Soya

- La boisson est un substitut de produit laitier à base de plantes.
- Le produit est étiqueté comme étant enrichi, et il n'est pas étiqueté comme n'étant « pas une source de protéines ».
- **Les substituts de produits laitiers à base de plantes qui sont enrichis et constituent une source de protéines sont exclus du programme.**
- Aucune consigne n'est demandée aux consommateurs.



**Oasis NutriSolution**

- La boisson est étiquetée comme étant un « substitut de repas ».
- **Les boissons étiquetées comme « substitut de repas » ou « préparation pour régime liquide » sont exclues du programme.**
- Aucune consigne n'est demandée aux consommateurs.